



# PLAN D'URBANISME

## GRANDES AFFECTATIONS DU SOL (Secteur urbain)

- Agricole (A)
- Agroforestière (AF)
- Commerciale (C)
- Conservation (CONS)
- Forestière (F)
- Îlots destructurés (ID)
- Industrielle à contraintes élevées (I1)
- Industrielle à contraintes faibles (I2)
- Publique et institutionnelle (P)
- Récréative (REC)
- Résidentielle (R1)
- Résidentielle de réserve (R2)
- Réserve (RES)
- Résidentielle rurale prioritaire (RR1)
- Résidentielle rurale de réserve (RR2)
- Villégiature prioritaire (V1)
- Villégiature de réserve (V2)

### Zones et sites de contraintes

- Affleurements rocheux
- Zone humide (marais, marécage, etc)

### Légende

- Limite du périmètre d'urbanisation
- Communauté Pikogan
- Ligne de cadastre
- Rue et cadastre projetés
- Limite municipale
- Hydrographie
- Ruisseau
- Voie ferrée

réalisation:  
**VILLE D'AMOS**  
 SERVICE DE L'URBANISME  
 182, 1<sup>re</sup> Rue Est, Amos, Québec  
 J9T 2G1, Tél.: 819-732-3254

Composé par: Luce Cardinal, Urbaniste  
 Dessiné par: Michel Pagé, Tech. en géomatique  
 Échelle: 1 : 6,000  
 Date: 26 octobre 2023  
 Règlement No. VA-963 Plan No. 2  
 Modifié par le règlement: No. VA-1253

*Sébastien D'Astous* Sébastien D'Astous, maire  
*Claudine Maurice* Claudine Maurice, greffière

Adopté le 21 août 2023  
 Entrée en vigueur le 23 octobre 2023

